

AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

4^{ème} journée de Championnat VRC IOM
Club Nautique du Marin
Grade5A
18 Février 2024
Bord de Mer Plage Bourg du Marin

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] : S/O
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées consultables sur le site internet du club et affichées sur le tableau officiel situé à proximité du PC course

3 COMMUNICATION

S/O.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe « 1 mètre ».
- 4.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire sur le site internet du club ou au secrétariat ou en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par email accompagné des frais d'inscription à l'adresse cnmarin@orange.fr au plus tard le vendredi 16 février 2024 à 12 heures.
- 4.3 a) Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : **20 €** (Sont inclus boisson et sandwich).

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 09h00 à partir du dernier classement des coureurs publiés.

7. PUBLICITE

[DP] [NP] S/O.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :
Au plus T

tard le vendredi 16 février 2024 à 12 heures.

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle : S/O**8.3** Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
18 février 2024	09h30	de 09h15 à 13h00 flottes à suivre

8.4 **Aucun** signal d'avertissement ne sera fait après 13h00**9. SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'appliquera pas.

10. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

S/O.

13. PROTECTION DES DONNÉES**13.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participantsEn participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le secrétariat du Club Nautique du Marin : Fixe 0596749248 ou GSM : 0696133343 ou par mail : cnmarin@orange.fr ou consulter le site internet : <https://www.clubnautiquedumarin.com/>